

INTITULE DU POSTE

ENSA VERSAILLES-2023-1421443-MCF TPCAU cat 2 n°2

INTITULE LONG DU POSTE

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Écosystèmes / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche RMCC :
Emploi de référence	RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile-de-France
Département	Yvelines
Adresse	5 avenue de Sceaux – 78006 Versailles

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'ÉNSA Versailles fonde sa singularité sur la qualité et la variété de ses enseignants. Le dialogue permanent entre les enseignants, l'administration et les étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Le dynamisme de ses instances lui permet de s'adapter rapidement à l'actualité des problématiques soumises à la profession architecturale.

Les enseignants ont la liberté de développer les sujets qu'ils estiment les plus importants, qu'ils soient d'actualité ou bien fondamentaux. Cette liberté, si elle peut être individuelle au départ, tend généralement à devenir collective. C'est ainsi qu'a été développée l'organisation du Master autour de trois questions triennales afin de proposer une géométrie adaptable pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités sans renoncer au collectif.

Trois principes fondamentaux organisent la formation en projet : la conception sur les grands territoires et le paysage du XXI^e siècle ; la maîtrise d'un savoir-faire plastique en représentation du projet ; la transdisciplinarité qui croise l'enseignement du projet avec arts plastiques, les SHSA ou encore l'expérimentation technique.

L'ÉNSA Versailles propose également un master spécialisé, une formation HMNOP, une préparation au concours AUE, une formation post-master (Mastere), un double diplôme architecte-ingénieur et une formation professionnelle au diplôme d'État d'architecte (DEA).

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

La recherche se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, autour de quatre axes thématiques : Matières à expérimentation ; Métropolisation et développement territorial ; Héritage, patrimoine et création ; Espaces, corps et sensibilités. Les chercheurs, pour la plupart enseignants à l'école, entretiennent le lien indispensable entre enseignement et recherche.

L'ÉNSA Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec l'Université Paris-Saclay, ainsi qu'avec CY Cergy Paris Université, et plus particulièrement son École Universitaire de Recherche, avec laquelle elle développe le doctorat par le projet.

Le projet d'établissement s'articule autour de la création d'un plan étudiant, de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiées au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle).

L'ÉNSA Versailles se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui permet de

croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'enseignement du projet à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles se caractérise par deux cycles organisés de manière très différente. La licence est ainsi considérée comme un cycle d'apprentissage, tandis que le master s'affirme comme un cycle de remise en cause et d'ouverture au monde contemporain.

Charge d'enseignement en licence et en master :

- cycle licence :

En cycle licence, de la première à la troisième année, il s'agira d'animer la réflexion sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés, de coordonner des équipes d'enseignants et de mettre en place des dispositifs pédagogiques efficaces autour de thématiques précises concernant l'ensemble d'une promotion (aussi bien des enseignements longs : les projets, que des enseignements intensifs et pluridisciplinaire : les studios).

- cycle master :

En cycle master, il s'agira de promouvoir un enseignement en phase avec les nombreuses problématiques qui surgissent dans le monde contemporain, en relation avec la nouvelle mobilité des étudiants (voyages, échanges internationaux, Erasmus, stages à l'étranger ...), d'encadrer des diplômés et des stages en correspondance avec cet enseignement.

- **Autres missions :** en complément du cursus de cours magistraux et d'atelier, le candidat pourra encadrer des Mémoires de Master, des PFE, des stages ou intervenir dans la formation HMONP.

Implication dans l'école, l'enseignement et la recherche :

- Laboratoire :

En outre, il s'agira de s'inscrire dans l'une des thématiques de recherche du LéaV (le laboratoire de recherche de l'ÉNSA Versailles) et de participer aux activités du laboratoire en organisant des conférences, des séminaires, des colloques et des publications sans oublier d'établir des liaisons entre ces activités de recherche et l'enseignement dispensé dans les trois cycles.

- Participations aux activités scientifiques de l'école :

Mettre les acquis de sa propre pratique professionnelle et de sa réflexion théorique au service de la pédagogie. Favoriser les rapprochements entre enseignement et recherche.

Etablir des passerelles avec le milieu de l'enseignement supérieur.

Construire des échanges avec des écoles étrangères.

Trouver des partenariats avec des instances territoriales et des entreprises.

Autres tâches : participer aux instances de l'école et assurer des responsabilités d'expertise et d'évaluation

L'enseignant·e pourra intégrer les instances de l'École et participer activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'ÉNSA Versailles, que ce soit dans son contenu ou dans les relations que développe l'École avec des partenaires extérieurs, notamment à l'international (partenariats académiques et échanges internationaux).

Charge horaire d'enseignement et de recherche :

Au-delà des 320 heures de face à face pédagogique, l'enseignant·e recruté·e sera, en tant que titulaire, sollicité·e dans le cadre de ses obligations de services.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'École recherche un·e candidat·e capable de prendre des positions critiques et théoriques sur le monde de l'architecture et des territoires d'aujourd'hui et notamment sur **les questions de la transition écologique**.

La réflexion du/de la candidat·e sur l'architecture ne devra pas se limiter au contexte académique ou à la seule discipline architecturale. En effet, le développement de l'École dans ses rapports à la société et dans ses relations à l'étranger nécessite un·e candidat·e porteur d'une voix dans des débats ouverts et capable de traiter l'architecture en rapport avec de grandes questions de société.

Il sera attendu du candidat·e qu'il puisse apporter à l'école **des compétences concernant les grands sujets de la transition écologique et des écosystèmes** notamment la réhabilitation/transformation dans l'existant, la conception bioclimatique et passive en changement de régime climatique, l'emploi des matériaux biosourcés et géosourcés dans une industrie en évolution et enfin les relations que peuvent tisser l'architecture et l'urbanisme avec le vivant à la fois végétal et animal.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le/La candidat·e enseignera principalement le projet et devra à ce titre avoir une réelle expérience de praticien·ne et de chercheur·se ainsi que d'enseignement. Cette expérience s'exprimera à travers les travaux menés en atelier avec les étudiants, les colloques et publications effectués et les projets conçus et réalisés.

Le/La candidat·e aura à **s'inscrire et participer activement au développement d'une des questions triennales** qui animent les réflexions et les échanges au sein du master et plus largement de l'école. Il/Elle aura à organiser et à mener des ateliers et à proposer des événements tels que des conférences ou des expositions pour alimenter les réflexions sur les questions triennales.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Le/La candidat·e devra avoir **une solide expérience professionnelle** de la pratique architecturale afin de pouvoir enseigner le projet en atelier.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ENSA

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ÉNSA Versailles

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

rh@versailles.archi.fr